

République Française

Département du Gard

Commune de
Saint Victor la Coste

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

25-180

OBJET : POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la commune de SAINT VICTOR LA COSTE

Vu la loi modifiée n°82.231 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements des régions et notamment son article 25,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L2212-1, L2213-18 et L2213-18

Vu le code de la route et notamment son article R225

Vu la demande en date du 03/11/2025 par laquelle la société VALETTE sise avenue d'Anduze BP 70047 à 30101 ALES, demande l'autorisation d'effectuer des travaux de mise en discrétion du réseau basse tension,

ARRETE

Article 1 : OBJET DE LA DEMANDE :

La société VALETTE est autorisée à faire ces travaux rue de la Bronque et rue de Darbousset.

Article 2 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Le présent arrêté sera applicable 120 jours du 24 novembre 2025 au 26 mai 2026.

Les rues seront barrées par tronçon.

Interdiction de stationner.

Les droits des tiers seront préservés.

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place conformément au code de la route avec balisage de sécurité et entretenue par les soins de l'organisateur.

Article 4 : ITINERAIRE DE DEVIATION :

- Néant.

Article 5 : RESPONSABILITE DU PETITIONNAIRE

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 6 : INFRACTIONS

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents ;

Article 7 : RESPONSABILITE DES CONDUCTEURS

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation routière. En application de l'arrêté du 06.11.92 toute personne intervenant sur ce chantier devra revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3.

Article 8 : Ampliation sera transmise à :

- La société VALETTE

- Mr l'Ingénieur des TPE Chef de la subdivision de VILLENEUVE LES AVIGNON

- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN

- Les services techniques de la commune.

Fait à St Victor la Coste le 04/11/2025

**Madame Le Maire
Véronique HERBÉ**

